

1 CHARLES III, 2022

# Projet de loi 59

Loi exigeant du ministre de la Santé qu'il ordonne aux hôpitaux publics de disposer d'un nombre précis de trousses médico-légales en cas d'agression sexuelle

M<sup>me</sup> L. Scott

Projet de loi de député

1<sup>re</sup> lecture 8 décembre 2022

2<sup>e</sup> lecture

3e lecture

Sanction royale





Projet de loi 59 2022

# Loi exigeant du ministre de la Santé qu'il ordonne aux hôpitaux publics de disposer d'un nombre précis de trousses médico-légales en cas d'agression sexuelle

Sa Majesté, sur l'avis et avec le consentement de l'Assemblée législative de la province de l'Ontario, édicte :

#### Directive du ministre

1 (1) Le ministre de la Santé ordonne à chaque hôpital public de disposer en tout temps d'au moins 10 trousses médico-légales en cas d'agression sexuelle.

#### Définition

(2) La définition qui suit s'applique au présent article.

«hôpital public» Hôpital au sens de la Loi sur les hôpitaux publics.

#### Entrée en vigueur

2 La présente loi entre en vigueur le jour où elle reçoit la sanction royale.

### Titre abrégé

3 Le titre abrégé de la présente loi est Loi de 2022 sur la mise à disposition de trousses médico-légales en cas d'agression sexuelle.

## NOTE EXPLICATIVE

Le projet de loi édicte la *Loi de 2022 sur la mise à disposition de trousses médico-légales en cas d'agression sexuelle*, laquelle exige du ministre de la Santé qu'il ordonne à chaque hôpital public de disposer en tout temps d'au moins 10 trousses médico-légales en cas d'agression sexuelle.